

16 décembre 2020

La lettre des Non-Titulaires d'Aquitaine n° 35

Les interruptions à nouveau gelées

L'état d'urgence sanitaire a été réinstauré depuis le 17 octobre 2020. Le ministère nous a confirmé que le gel des interruptions de contrat reprenait donc effet à cette date.

À compter du 17 octobre 2020, si vous n'avez pas de contrat, la période d'état d'urgence sanitaire ne sera pas comptabilisée comme une période d'interruption pour le calcul de votre ancienneté.

La Gipa : vérifier vos droits :

La garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa) est une indemnité qui compense la perte financière subie par un collègue entre l'évolution de sa rémunération et l'inflation.

- Vérifier votre éligibilité à la Gipa : sur « se-unsa.org » accéder à votre « espace adhérent » puis dans l'onglet « outil », vous trouverez des outils pour faire une simulation.
- La Gipa 2020 doit être versée en une fois sur l'une des payes du premier trimestre 2021, nous invitons les agents qui répondent aux critères à être vigilant à son versement.

Actions en cours

Le SE-Unsa n'est pas seulement là pour vous orienter et vous aider dans vos démarches, nous avons à cœur de faire évoluer la législation afin que les contractuels obtiennent davantage de droits.

- Travail de négociation sur la reconnaissance des expériences de l'agent effectuées dans les autres académies.
- Nous souhaitons aussi rendre automatique la portabilité d'un CDI.
- Nous demandons aussi plus grande stabilité pour les agents CDI.

Lors du CTA (Comité Technique Académique) du 8 décembre, le SE-UNSA a demandé et a obtenu un groupe de travail pour évoquer un bilan sur le mouvement des contractuels. Nous y évoquerons aussi les points cités ci-dessus.

JOYEUSES FÊTES A TOUS

Marion Mas
Responsable des non-titulaires
Au SE-Unsa de Bordeaux

Permanence le mardi de 15h à 18h et le jeudi matin de 9h-12h
06 19 92 38 57
ac-bordeaux@se-uns.org



Adhérer au SE-UNSA

Afin d'être informé.e, suivi.e, conseillé.e et soutenu.e pendant toute l'année scolaire 2020/2021, adhérer ou ré-adhérer au SE-Unsa, c'est utile et c'est facile : carte bancaire, chèque, prélèvement en 7 fois sans frais si vous adhérez maintenant... et votre cotisation vous fait bénéficier de 66% de son montant en crédits d'impôts !

Vous aurez, de plus, accès à l'offre « Couleur CE » du SE-Unsa, qui vous permet de bénéficier de réductions sur la billetterie, les courses, les vacances, le cinéma, les spectacles, les voyages... Alors, n'hésitez plus : Rejoignez le SE-Unsa !

[Adhérer au SE-Unsa](#)

Les responsables académiques du SE-Unsa :

Evelyne FAUGEROLLE
Secrétaire Académique
Elue aux CTA et CHSCTA

Collège Les Lesques à LEPARRE

Marion MAS
Responsable des Non-Titulaires

Lycée Vaclav Havel à BEGLES

Catherine AMBEAU
Responsable Académique
« Entrants dans le métier »

L.P. Ph. de Gerde à PESSAC

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros 33800 BORDEAUX
Tel : 05 57 59 00 20

Retrouvez-nous sur sections.se-uns.org/bordeaux et sur notre e-mail 

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'informations,
envoyez un mail à ac-bordeaux@se-uns.org.